

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2066

14 juillet 2016

### SOMMAIRE

HEREF IV Holding S.à r.l. ....	99122	MPT RHM Bad Lausick S.à r.l. ....	99137
IPM Umbrella Fund .....	99135	Musana Property Holdings S.à r.l. ....	99136
Irman Lux S.A. ....	99135	Muscle Machine S.à.r.l. ....	99136
Ital Property Limited S.à r.l. ....	99135	MyBucks S.A. ....	99136
Iumi S.A. ....	99134	Oteli Europe Management S.à.r.l. ....	99138
JNL International S.à r.l. ....	99134	RedOak Property S.A. ....	99167
J.P. Morgan SFM General Partner Luxem- bourg S.à r.l. ....	99134	Schnepfelstuf s.à r.l. ....	99144
Kaminari S.A. ....	99134	SES Astra 2G S.à r.l. ....	99168
Karal S.A. ....	99133	SES Astra 5B S.à.r.l. ....	99168
Kinetic Enterprises S.A. ....	99133	Signal Real Estate Opportunities (Lux) Invest- co V S.à r.l. ....	99144
KMH Luxembourg S.à r.l. ....	99134	SI Vianden (Luxembourg) S.à r.l. ....	99167
Likipi Holding S.A. ....	99168	Soparno .....	99152
Logicor Europe Holdings S.à r.l. ....	99137	Stadtspark 1.2 S.C.S. ....	99144
Logicor (Loren) Frankfurt S.à r.l. ....	99136	Suez Ré S.A. ....	99143
Logicor (Loren) Nuremberg S.à r.l. ....	99132	Tackle International S.A. ....	99153
Logicor (Loren) Wuppertal S.à r.l. ....	99133	Thicolux .....	99142
Management et Services Urbains S.à r.l. ....	99130	Thirtyfive House S.à r.l. ....	99138
Manheim Export .....	99130	Thomasson SA .....	99142
MartinoRosso S.à r.l. ....	99135	TS-704 S.à r.l. ....	99142
M&M Invest Holding .....	99130	Woodie S.à r.l. ....	99145
MPT RHM Aukammtal S.à r.l. ....	99137		

**HEREF IV Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 205.813.

—  
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-first day of April.

Before Us Maître Leonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Harbert European Real Estate Fund IV LP, a limited partnership formed under the laws of England and Wales having its registered office at 2100 Third Avenue North, Suite 600, Birmingham, Alabama 35203, United States of America, here represented by Mrs. Monique Drauth, employee, professionally residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal dated 14 April 2016.

Said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

**Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**1. Art. 1. Form, Corporate name.** There is formed a private limited liability company under the name "HEREF IV Holding S.a r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

**2. Art. 2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

**3. Art. 3. Object.**

3.1 The Company's object is to, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

3.2 The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.

3.3 The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.

3.4 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies") or any other entity, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.5 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the

performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg Law.

3.6 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

#### **4. Art. 4. Duration.**

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

### **Chapter II. - Capital, Shares**

#### **5. Art. 5. Share capital.**

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares each with a nominal value of one euro (EUR 1.-) (hereafter referred to as the “Shares”). The holders of the Shares are together referred to as the “Shareholders”.

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

**6. Art. 6. Shares indivisibility.** Towards the Company, the Company’s Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

#### **7. Art. 7. Transfer of shares.**

7.1 In case of a single Shareholder, the Company’s Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

### **Chapter III. - Management**

#### **8. Art. 8. Management.**

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of one manager, he/it will be referred to as the “Sole Manager”. In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers (“conseil de gérance”) (hereafter the “Board of Managers”)

8.2 The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

#### **9. Art. 9. Powers of the sole manager or of the board of managers.**

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers which will be composed of a category A managers (the “Category A Managers”) and category B managers (the “Category B Managers”).

**10. Art. 10. Representation of the company.** Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by one Category A Manager and one Category B Manager jointly.

#### **11. Art. 11. Delegation and agent of the sole manager or of the board of managers.**

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, one Category A Manager and one Category B Manager may jointly delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, one Category A Manager and one Category B Manager will jointly determine any such agent’s responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

#### **12. Art. 12. Meeting of the board of managers.**

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or e-mail or letter another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if at least a majority of its members is present or represented at a meeting of the Board of Managers amongst which at least one Category A Manager and one Category B Manager. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all managers present or represented at the meeting.

12.8 Extracts shall be certified by any manager or by any person nominated by any manager or during a meeting of the Board of Managers.

#### **Chapter IV. - General meeting of shareholders**

##### **13. Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes.**

13.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

13.3 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

13.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

13.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

#### **Chapter V. - Business year**

##### **14. Art. 14. Business year.**

14.1 The Company's financial year starts on the 1<sup>st</sup> January and ends on the 31<sup>st</sup> December of each year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

##### **15. Art. 15. Distribution right of shares.**

15.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of Article 13.7 above.

15.4 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by

carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

## Chapter VI. - Liquidation

### 16. Art. 16. Dissolution and liquidation.

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

## Chapter VII. - Applicable law

17. Art. 17. **Applicable law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31<sup>st</sup> December 2016.

### *Subscription - Payment*

The capital has been subscribed as follows:

Harbert European Real Estate Fund IV, L.P., prenamed .....	12.500 Shares
Total: .....	12.500 Shares

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares each with a nominal value of one euro (EUR 1.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand one hundred euros (EUR 1,100.-).

### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named party, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed, through their proxyholder, the following resolutions:

1) Are appointed as managers of the Company for an undetermined period:

- Mr. Subbash THAMMANNA, born on April 9, 1976 in Mysore, India, professionally residing at 44 Davies Street, London W1K 5JA, United Kingdom, is appointed as Category A Manager;

- Mr. Ismael DIAN, born on November 15, 1979 in Virton, Belgium, professionally residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg is appointed as Category A Manager;

- Ms. Anita LYSE, born on October 4, 1976 in Alesund, Norway, professionally residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg is appointed as Category B Manager;

2) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, she signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille seize, le vingt et un avril.

Par-devant Maître Leonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

## A COMPARU:

Harbert European Real Estate Fund IV LP, un limited partnership régi par les lois d'Angleterre et Pays de Galles, ayant son siège social au 2100 Third Avenue North, Suite 600, Birmingham, Alabama 35203, United States of America,

ici représenté par Mme Monique Drauth, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 14 avril 2016.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elle.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

## STATUTS

### Titre I<sup>er</sup> . - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

**1. Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "HEREF IV Holding S.a.r.l." (ci-après la "Société") qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

#### **2. Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

#### **3. Art. 3. Objet.**

3.1 L'objet de la société est d'acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts et participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ces intérêts et participations.

3.2 La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements.

3.3 La Société pourra aussi, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'avoirs par tous moyens.

3.4 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les "Sociétés Apparentées") ou toute autre entité, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.5 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;



3.6 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci,

**4. Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## **Titre II. - Capital, Parts**

### **5. Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents parts sociales (les "Parts Sociales"), ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les "Associés".

5.2 Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

**6. Art. 6. Indivisibilité des parts.** Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

### **7. Art. 7. Transfert des parts.**

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

## **Titre II. - Gérance**

### **8. Art. 8. Gérance.**

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le Gérant Unique. En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s).

### **9. Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance.**

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance, composé de gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») et de gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

**10. Art. 10. Représentation de la société.** Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

### **11. Art. 11. Délégation et agent du gérant unique et du conseil de gérance.**

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B peuvent déléguer conjointement leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B déterminent conjointement les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

### **12. Art. 12. Réunion du conseil de gérance.**

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

12.3 Tout gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre.

Un gérant pourra également nommer par téléphone un autre gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de Gérance, parmi lesquelles doit figurer au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B.

12.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les gérants présents ou représentés aux réunions.

12.8 Des extraits seront certifiés par un gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

#### **Titre IV. - Assemblée générale des associés**

##### **13. Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - Votes.**

13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote par écrit.

13.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requière l'unanimité.

#### **Titre V. - Exercice social**

##### **14. Art. 14. Exercice social.**

14.1 L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

##### **15. Art. 15. Droit de distribution des parts.**

15.1 Le bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 13.7 ci-dessus.

15.4 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant Unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve



établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

## **Titre VI. - Liquidation**

### **16. Art. 16. Dissolution et Liquidation.**

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

16.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

16.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

## **Titre VII. - Loi applicable**

**17. Art. 17. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2016.

### *Souscription - Libération*

Le capital social a été souscrit comme suit:

Harbert European Real Estate Fund IV L.P., préqualifié . . . . .	12.500 Parts Sociales
Total: . . . . .	12.500 Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) correspondant à un capital de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents Part Sociales (12.500) ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-), se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cent euro (EUR 1.100,-).

### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1- Sont nommés gérants de la Société pour une période indéterminée:

- M. Subbash THAMMANNA, né le 9 avril 1976 à Mysore, Inde, ayant son adresse professionnelle au 44 Davies Street, London W1K 5JA, Royaume Uni, nommé en tant que Gérant de Catégorie A;

- M. Ismael DIAN, né le 15 novembre 1979 à Virton, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, nommé en tant que Gérant de Catégorie A;

- Mme Anity LYSE, né le 4 octobre 1976 à Alesund, Norvège, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, nommée en tant que Gérant de Catégorie B;

2- Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, état civil et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Drauth, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 27 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/13609. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

*Le Receveur* (signé): Paul MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 3 mai 2016.

Référence de publication: 2016103264/431.

(160074520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2016.

---

**M&M Invest Holding, Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 163.551.

FIDUCIAIRE BKML SARL a dénoncé le siège social, du n° 5, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, de la société M&M INVEST HOLDING SA, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B103551, avec effet au 31 mars 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 mai 2016.

FIDUCIAIRE BKML SARL

Référence de publication: 2016106083/12.

(160077873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

---

**Management et Services Urbains S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 185.477.

*Modification qui replace la 1<sup>ère</sup> version du bilan au 31 décembre 2014, numéro du dépôt initial au RCS L150158085 déposé le 26/08/2015.*

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016106085/11.

(160078291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

---

**Manheim Export, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 209.445,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 141.830.

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-ninth day of April,

Before Maître Danielle KOLBACH, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Manheim Export, a société à responsabilité limitée duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 184,761, having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Register of Trade and Companies) under number B 141.830 (the "Company").

There appeared,

Manheim Global Management LP, a limited partnership duly organized and validly existing under the law of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Close Brothers (Cayman) Limited, P.O. Box 1034GT, Harbour Place, 4<sup>th</sup> floor, 103 South Church St., Georges Town, Grand Cayman, Cayman Islands (the "Sole Shareholder"),

here represented by Sara Lecomte, private employee, residing professionally in Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 184,761 (one hundred eighty-four thousand seven hundred and sixty-one) shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

The Sole Shareholder through its proxy holder requests the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Conversion of the currency of the share capital of the Company from Euro to US Dollars;
2. Subsequent amendment to article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect such actions; and

### 3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

#### *First resolution*

It is resolved to convert the currency of the share capital of the Company from Euro (EUR) to US Dollars (USD). For the purpose of this conversion, the currency exchange rate to be applied is of USD 1.13360 for each EUR 1.

Consequently, the share capital of the Company amounts to USD 209 445 (two hundred nine thousand four hundred forty-five US Dollars) consisting of 209 445 (two hundred nine thousand four hundred forty-five shares) with a nominal value of USD 1 (one US Dollar).

As a consequence and as of the date of the conversion, it is noted that the functional currency and accounts of the Company will be in USD.

#### *Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, it is resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

“ **Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at USD 209 445 (two hundred nine thousand four hundred forty-five US Dollars), divided into 209 445 (two hundred nine thousand four hundred forty-five) shares with a nominal value of USD 1 (one US Dollar), each fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five per cent (75%) of the share capital.”

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

#### *Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the change of currency, have been estimated at about one thousand two hundred euros (EUR 1,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary, the present original deed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Redange-sur-Attert, on the day named at the beginning of this document.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille seize, le vingt-neuvième jour d'avril,

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de Manheim Export, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 184.761 EUR et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.830 (la «Société»).

A comparu,

Manheim Global Management L.P., une société valablement constituée et ayant une existence légale en vertu du droit des Iles Cayman, ayant son siège social au c/o Close Brothers (Cayman) Limited, P.O. Box 1034GT, Harbour Place, 4<sup>ème</sup> étage, 103 South Church St., Georges Town, Grand Cayman, Iles Cayman (l'«Associé Unique»),

ici dûment représentée par Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les 184.761 (cent quatre-vingt-quatre mille sept cent soixante-et-une) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique, a été préalablement informé.

L'Associé Unique représenté par son mandataire prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Conversion du capital social de la Société de l'Euro en dollars américains;

2. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société en vue de refléter ces opérations; et

3. Divers.

Après que l'agenda ait été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

*Première résolution*

Il est décidé de convertir la devise du capital social de la Société de l'Euro (EUR) en dollars américains (USD). Aux fins de cette conversion, le taux de conversion devant être appliqué est de 1.13360 USD pour 1 EUR.

Par conséquent, le capital social de la Société s'élève à 209 445 USD (deux cent neuf mille quatre cent quarante-cinq dollars américains) consistant en 209 445 (deux cent neuf mille quatre cent quarante-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain).

En conséquence de la conversion et à compter de la date de celle-ci, il est noté que la devise fonctionnelle et les comptes de la Société seront en USD.

*Deuxième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à 209 445 USD (deux cent neuf mille quatre cent quarante-cinq dollars américains), divisé en 209 445 (deux cent neuf mille quatre cent quarante-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune et sont chacune entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital de la Société.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui doivent être mis à sa charge en raison du changement de devise, s'élève à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Redange-sur-Attert, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, il a signé avec le notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande des comparantes représentées par leur mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: S. LECOMTE, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 02 mai 2016. Relation: DAC/2016/6571. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé):* Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 10 mai 2016.

Référence de publication: 2016106086/118.

(160078428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

---

**Logicor (Loren) Nuremberg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.892.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 101.447.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la décision de l'associé unique de la Société en date du 15 avril 2016 que la Société BRE/Management 7 S.A. a démissionné en tant que gérant de la Société avec effet au 15 avril 2016.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer la société Logicor Europe Management S.A., société anonyme de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 35 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 205.393, en tant que gérant unique de la Société, avec effet au 15 avril 2016 pour une durée indéterminée.

La Société est désormais gérée par la société Logicor Europe Management S.A. en qualité de gérant unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 mai 2016.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2016106038/20.

(160077436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

---

**Logicor (Loren) Wuppertal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 100.967.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la décision de l'associé unique de la Société en date du 15 avril 2016 que la Société BRE/Management 7 S.A. a démissionné en tant que gérant de la Société avec effet au 15 avril 2016.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer la société Logicor Europe Management S.A., société anonyme de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 35 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 205.393, en tant que gérant unique de la Société, avec effet au 15 avril 2016 pour une durée indéterminée.

La Société est désormais gérée par la société Logicor Europe Management S.A. en qualité de gérant unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 mai 2016.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2016106039/20.

(160077440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

---

**Karal S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 106.897.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 mars 2016 que les mandats suivants ont été renouvelés:

- Monsieur Antonio Porsia, résidant Via Poli 53, Rome, Italie, Administrateur «A»
- Monsieur Rolando Zorzi, résidant Via Gioberti 54, Rome, Italie, Administrateur «A»;
- Madame Valérie RAVIZZA, demeurant professionnellement 19, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, administrateur «B»
- Monsieur David RAVIZZA, demeurant professionnellement 42, rue Mantrand, F-54650 Saulnes, administrateur «B»
- SER.COM. S.à r.l., avec siège social 19, boulevard Grande Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg, commissaire.

Les mandats des administrateurs, président et du commissaire viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale qui approuvera le bilan au 31 décembre 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016106019/19.

(160078204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

---

**Kinetic Enterprises S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 128.851.

—  
L'adresse du commissaire, AUDIEX S.A., est depuis le 18 avril 2016 la suivante:

1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2016106025/11.

(160077984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

---

**JNL International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 141.961.

—  
*Résolution de l'associé unique du 10 mai 2016*

Monsieur Alain Lahy: ..... 100 parts sociales  
Seul associé de la société à responsabilité limitée JNL INTERNATIONAL s.à.r.l., a pris ce jour la décision suivante.

1) La démission de madame Sabrina Lepomme, demeurant professionnellement au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, en tant que Gérant unique de la société est acceptée avec effet rétroactif à la date du 31 décembre 2015. Monsieur Alain Lahy, demeurant professionnellement au 8, rue d'Enfer, B-1360 Malèves-Sainte-Marie Belgique est nommé en remplacement au poste de Gérant unique de la société avec effet rétroactif au 31 décembre 2015 pour une durée indéterminée.

Signature.

Référence de publication: 2016106013/16.

(160078194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

---

**Kaminari S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 31, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 149.625.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à.r.l.  
Luxembourg

Référence de publication: 2016106018/11.

(160077941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

---

**KMH Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 440.000,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 164.171.

—  
Les comptes annuels au 30 novembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 9 mai 2016.

Référence de publication: 2016106026/11.

(160078443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

---

**J.P. Morgan SFM General Partner Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.  
R.C.S. Luxembourg B 140.028.

—  
*Extrait de la résolution du conseil de gérance de la société ( le «conseil») en date du 1<sup>er</sup> mai 2015*

Le Conseil prend note de la démission de M. Medhi Barone en tant que gérant de la Société à partir du 12/09/2015

Référence de publication: 2016106006/10.

(160077986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

---

**Iumi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1409 Luxembourg, 22, rue Edmond Dune.  
R.C.S. Luxembourg B 142.266.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Fiduciaire Comptable B + C S.à.r.l.  
Luxembourg

Référence de publication: 2016106004/11.

(160077817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

---

**IPM Umbrella Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1748 Senningerberg, 6, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 125.651.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le compte de IPM UMBRELLA FUND*

Northern Trust Luxembourg Management Company S.A.

Référence de publication: 2016105998/11.

(160078098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

---

**Irman Lux S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue J.-P. Beicht.

R.C.S. Luxembourg B 80.596.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016105999/10.

(160078252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

---

**Ital Property Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 142.899.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016106000/9.

(160077888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

---

**MartinoRosso S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 203.137.

*Extrait des résolutions prises par les gérants en date du 18 avril 2016*

1. Le siège social de la société est transféré du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg avec effet au 18 avril 2016.

2. L'adresse professionnelle des gérants est également modifiée comme suit avec effet au 18 avril 2016:

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg

- Monsieur Marc ALBERTUS, employé privé, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2016.

Référence de publication: 2016106091/19.

(160078048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

---

**Musana Property Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-8011 Strassen, 179, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 169.508.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société Musana Property Holdings S.à r.l. (en liquidation) tenue à Luxembourg en date du 3 mai 2016 que les associés, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1) La liquidation de la société a été clôturée.

2) Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la société, et les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers et aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation sont déposés au même siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016106099/18.

(160078339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

—  
**Muscle Machine S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 119.071.

—  
L'adresse de l'associé MUSCLE MACHINE HOLDING S.A. inscrit au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 115 562 est désormais la suivante:

1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2016.

Référence de publication: 2016106103/13.

(160078265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

—  
**MyBucks S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 199.543.

—  
Les comptes consolidés au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2016.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016106104/12.

(160078419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

—  
**Logicor (Loren) Frankfurt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.172.175,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 100.881.

—  
**EXTRAIT**

Il résulte de la décision de l'associé unique de la Société en date du 15 avril 2016 que la Société BRE/Management 7 S.A. a démissionné en tant que gérant de la Société avec effet au 15 avril 2016.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer la société Logicor Europe Management S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 35 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 205.393, en tant que gérant unique de la Société, avec effet au 15 avril 2016 pour une durée indéterminée.

La Société est désormais gérée par la société Logicor Europe Management S.A. en qualité de gérant unique.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 mai 2016.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2016106037/20.

(160077426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

---

**Logicor Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 55.501,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 177.675.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la décision de l'associé unique de la Société en date du 15 avril 2016 que la Société BRE/Management 6 S.A. a démissionné en tant que gérant de la Société avec effet au 15 avril 2016.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer la société Logicor Europe Management S.A., société anonyme de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 35 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 205.393, en tant que gérant unique de la Société, avec effet au 15 avril 2016 pour une durée indéterminée.

La Société est désormais gérée par la société Logicor Europe Management S.A. en qualité de gérant unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 mai 2016.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2016106040/20.

(160077804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

---

**MPT RHM Aukammtal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 190.620.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique du 3 mai 2016*

En date du 3 mai 2016, l'associé unique de la Société a décidé avec effet immédiat de remplacer Monsieur Abdelhakim Chagaâr en tant que gérant de catégorie B de la Société par Madame Laetitia Brion, née le 10 août 1984 à Woippy, France, demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2016.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016106147/16.

(160077503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

---

**MPT RHM Bad Lausick S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 191.279.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique du 3 mai 2016*

En date du 3 mai 2016, l'associé unique de la Société a décidé avec effet immédiat de remplacer Monsieur Abdelhakim Chagaâr en tant que gérant de catégorie B de la Société par Madame Laetitia Brion, née le 10 août 1984 à Woippy, France, demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2016.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016106148/16.

(160077502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

---

**Oteli Europe Management S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 139.221.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Oteli Europe Management S.à r.l.*

Référence de publication: 2016106208/10.

(160077971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

---

**Thirtyfive House S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 11.000,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 205.539.

In the year two thousand and sixteen, on the twenty ninth day of April.

Before us, Maître Edouard Delosch, civil law notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- HB Reavis Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B 156287, (the "Sole Partner");

here duly represented by Ben Broucher, residing professionally in 7 rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed.

The Sole Partner has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Partner holds eleven thousand (11,000) shares representing the entire share capital of THIRTY-FIVE House S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies under registration number B 205539, having a share capital of GBP 11,000.- (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 13 April 2016, under publication with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C");

II. That the Sole Partner will resolve on the following agenda:

*Agenda*

1. Modification of the power of signatures of the managers of the Company and of the rules concerning the meetings of the board of managers of the Company;

2. Subsequent amendment of article 8 of the articles of association of the Company (the "Articles") to reflect the modification of the power of signature of the managers of the Company specified under item 1 above;

3. Subsequent amendment of article 9 of the Articles to reflect the modification of the rules concerning the meetings of the board of managers of the Company specified under item 1 above;

4. Appointment of Mr Sami Hajjem as "A Manager" of the Company and Mr Radovan Pistek as "B Manager" of the Company;

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Partner has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Partner resolves to modify the power of signatures of the managers of the Company providing that the Company should be henceforth validly bound vis-à-vis third parties by the joint signature of two A Managers and one B Manager and to modify the rules concerning the meetings of the board of managers of the Company.

*Second resolution*

The Sole Partner resolves to amend article 8 of the Articles to reflect the modification of the powers of the managers of the Company specified under resolution 1 above, as follows:

“ **Art. 8. Representation.** The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of two class A managers together with one class B manager, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated for specific transactions by a resolution of the board of managers or by power of attorney signed jointly by two A Managers and one B Manager.”

*Third resolution*

The Sole Partners resolves to amend article 9 of the Articles and to modify the rules concerning the meetings of the board of managers of the Company, which will henceforth read as follows:

“ **Art. 9. Procedure.** In case of plurality of managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum, provided that there is two class A managers and one class B manager present.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented and composed of at least one vote of each class of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman.”

*Fourth resolution*

The Sole Partner resolves to:

- appoint Mr Sami Hajjem, born on 7 December 1979 in Frankfurt am Main, Germany, with professional address at 6, rue Jean Monnet,, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Manager A of the Company with effect as of today and for an unlimited period;

- appoint Mr Radovan Pistek, born on April 5, 1980 in Zilina, Slovak Republic, having his professional address at Karadzicova 12, 821 08 Bratislava, Slovak Republic, as Manager B of the Company with effect as of today and for an unlimited period;

- to authorize any one manager of the Company or any employee of TMF Luxembourg S.A. to do any and all acts and things that may be necessary to implement the above resolutions;

- to acknowledge that, as a consequence of the above appointments, the board of managers of the Company will be constituted as follows:

- a) Sami Hajjem, Manager A;
- b) Jacob Mudde, Manager A;

- c) Fabrice Mas, Manager A;
- d) Radovan Pistek, Manager B;
- e) Radim Rimanek, Manager B;

#### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand two hundred euros (EUR 1,200.-).

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

Where of, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date stated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, the said person signed together with us notary this original deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille seize, le vingt-neuvième jour du mois d'avril,

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

- HB Reavis Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie et existant sous le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social situé à 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156287, (l'«Associé Unique»);

ici représentée par Ben Broucher, demeurant professionnellement à 7 rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesdites procurations, signées ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient onze mille (1,000) parts représentant la totalité du capital social de THIRTY-FIVE House S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie et existant sous le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 205539 et ayant un capital social de GBP 11.000.- (la «Société»). La Société a été constituée le 13 avril 2016, suivant acte de Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»);

II. Que l'Associé Unique va délibérer sur l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Modification du pouvoir de signatures des gérants de la Société et des règles concernant les conseils de gérance de la Société;

2. Modification de l'article 8 des statuts de la Société (les «Statuts»), pour refléter la modification concernant les pouvoirs de signature des gérants de la Société mentionnée dans le premier point ci-dessus;

3. Modification de l'article 9 des Statuts, pour refléter la modification des règles concernant les conseils de gérance mentionnée dans le premier point ci-dessus;

4. Nomination de Monsieur Sami Hajjem en tant que «Gérant de classe A» de la Société et de Monsieur Radovan Pistek en tant que «Gérant de classe B» de la Société;

5. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le pouvoir de signatures des gérants de la Société, de sorte que la Société est dorénavant engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux Gérants A et d'un Gérant B et de modifier les règles concernant les conseils de gérance de la Société.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 8 des Statuts, prenant en considération la modification concernant les pouvoirs de signature des gérants de la Société mentionnée dans le premier point ci-dessus, de sorte qu'il aura dorénavant la teneur suivante:



« **Art. 8. Représentation.** Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective de deux gérants de classe A et d'un gérant de classe B, ou par la signature(s) de toute autre personne(s) à qui le pouvoir a été délégué pour des transactions spécifiques par une résolution du conseil de gérance ou par procuration signée conjointement par deux gérants A et un Gérant B.»

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 9 des Statuts, prenant en considération la modification des règles concernant les conseils de gérance mentionnée dans le premier point ci-dessus, de sorte qu'il aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 9. Procédure.** En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Une majorité de gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum, avec au moins deux gérants de classe A et un gérant de classe B.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés, composée au moins par une voie de chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président.»

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide:

- de nommer Monsieur Sami Hajjem, né le 7 décembre 1979 à Frankfort, Allemagne, avec adresse professionnelle située au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, en tant que Gérant de classe A de la Société avec effet à la date de signature du présent acte et pour une durée illimitée;

- de nommer Monsieur Radovan Pistek, né le 5 avril 1980 à Zilina, République Slovaque, ayant son adresse professionnelle à Karadzicova 12, 821 08 Bratislava, République Slovaque, en tant que Gérant de classe B de la Société avec effet à la date de signature du présent acte et pour une durée illimitée;

- d'autoriser n'importe quel gérant de la Société ou n'importe quel employé de TMF Luxembourg S.A. à effectuer en conséquence tous les actes qui s'avéreront nécessaires pour exécuter les résolutions ci-dessus;

- de reconnaître que, du fait des nominations mentionnées ci-dessus, le conseil de gérance de la Société sera constitué comme suit:

- a) Sami Hajjem, Gérant de classe A;
- b) Jacob Mudde, Gérant de classe A;
- c) Fabrice Mas, Gérant de classe A;
- d) Radovan Pistek, Gérant de classe B;
- e) Radim Rimanek, Gérant de classe B;

#### *Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, honoraires et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui lui seront facturés au titre du présent acte, sont évalués à la somme d'environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

*Déclaration*

Le Notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, rédigé et reçu à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci a signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: B. BROUSCHER, DELOSCH.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 29 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/14159. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

*Le Receveur* (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 10 mai 2016.

Référence de publication: 2016106409/214.

(160078374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

---

**Thomasson SA, Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 120.000,00.**

Siège social: L-2267 Luxembourg, 4, rue d'Orange.

R.C.S. Luxembourg B 136.432.

*Extrait des résolutions de l'actionnaire unique datées du 02 mai 2016*

En date du 02 mai 2016, l'actionnaire unique de ta Société a décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes Audiex S.A., ayant son siège social à 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B65.469,

jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires chargée d'approuver les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2015, qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 mai 2016.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2016106410/18.

(160077717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

---

**TS-704 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 197.009.

*Résolution des gérants de la société*

Les gérants de la société décident de transférer le siège social de la société du 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg avec effet au 18 avril 2016.

*Pour la société*

Référence de publication: 2016106420/12.

(160077907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

---

**Thicolux, Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 171.398.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

L'assemblée générale des actionnaires de la Société qui s'est tenue le 3 mai 2016 au siège social a décidé de clôturer la liquidation volontaire de la Société.

Les livres et documents sociaux seront conservés pour une durée de cinq (5) ans au siège social au 11, rue de l'Industrie L-8399 Windhof.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour THICOLUX*

Référence de publication: 2016106408/14.

(160077541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

**Suez Ré S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 170.301.

L'an deux mille seize, le vingt-huitième jour d'avril,

Par devant Maître Danielle KOLBACH, Notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

Se réunit

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Suez Ré S.A., ayant son siège social au L-3225 Bettembourg, 12, Zone Industrielle Wolser 2., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 170301, constituée suivant acte notarié du 13 juillet 2012 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le Mémorial C) numéro 2122 du 27 août 2012; et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 12 novembre 2015 publié au Mémorial C numéro 241 du 29 janvier 2016.

L'assemblée est présidée par Monsieur Claude WEBER, administrateur de Sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Arthur SCART, administrateur, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Chrystelle GENIN-FREITAS, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les treize mille six cents (13.600) actions sans désignation de valeur nominale représentant l'intégralité des treize millions six cent mille euros (EUR 13.600.000,-) du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

Changement d'adresse du siège social de la société et modification afférente de l'article 2 des statuts

IV.- L'intégralité du capital social étant représentée à la présente l'Assemblée, les Actionnaires décident de renoncer aux formalités de convocation.

Les actionnaires acceptent dès lors de délibérer et de voter les points portés à l'ordre du jour. Ils confirment que toute la documentation présentée lors de l'assemblée a été mise à leur disposition endéans une période suffisante pour leur permettre d'examiner attentivement chaque document.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Résolution unique*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société pour l'établir au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg et de procéder à la modification subséquente de l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 2 des statuts qui se lira désormais comme suit:

« **Art. 2. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg.

[...]

Le reste de l'article 2 demeure inchangé.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. WEBER, A. SCART, C. GENIN-FREITAS, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 02 mai 2016. Relation: DAC/2016/6556. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 10 mai 2016.

Référence de publication: 2016106327/55.

(160078239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

---

**Schnepfelstuff s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9150 Eschdorf, 6, An der Huuscht.

R.C.S. Luxembourg B 105.884.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016106333/10.

(160077317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

---

**Stadtspark 1.2 S.C.S., Société en Commandite simple.**

**Capital social: EUR 1.001,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 135.209.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Bouchra Akhertous

*Mandataire*

Référence de publication: 2016106322/12.

(160078211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

---

**Signal Real Estate Opportunities (Lux) Investco V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 204.079.

EXTRAIT

1) Il résulte d'une décision prise par l'actionnaire unique de la Société en date du 16 février 2016 que:

- Monsieur SZYMON DEC, né le 03 juillet 1978 à Lodz, demeurant professionnellement au 51, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a été nommé aux fonctions de gérant de la Société, à compter du 16 février 2016 pour une durée indéterminée.

2) Le conseil de Gérance de la Société est dorénavant composé par:

- Rolf Caspers, gérant

- Alexandra Fantuz, gérant

- Szymon Dec, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 mai 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Sanne Group (Luxembourg) SA

Référence de publication: 2016106307/21.

(160077473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

---

**Woodie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 461.245,50.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 153.002.

In the year two thousand fifteen, on the twenty-third day of December,  
Before Maître Martine SCHAEFFER, Civil Law Notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Woodie S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, having a share capital of EUR 512,499.50 (five hundred twelve thousand four hundred ninety-nine Euros and fifty cents), and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B 153002 (the Company).

The Company was incorporated pursuant to a notarial deed enacted by Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 6 May 2010, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (hereinafter referred to as the Mémorial C) number 1326 on 28 June 2010, the articles of association of which have been amended for the last time pursuant to a notarial deed enacted by Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 10 August 2010, published in the Mémorial C number 2111 on 7 October 2010.

There appeared:

1. Baupost Private Investments A-1, L.L.C., a company incorporated under the laws of the State of Delaware, with a registered office in care of Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, and registered with the Delaware Secretary of State, Division of corporations under registration number 3245490;
2. Baupost Private Investments B-1, L.L.C., a company incorporated under the laws of the State of Delaware, with a registered office in care of Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, and registered with the Delaware Secretary of State, Division of corporations under registration number 3245479;
3. Baupost Private Investments C-1, L.L.C., a company incorporated under the laws of the State of Delaware, with a registered office in care of Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, and registered with the Delaware Secretary of State, Division of corporations under registration number 3245480;
4. Baupost Private Investments BVII-1, L.L.C., a company incorporated under the laws of the State of Delaware, with a registered office in care of Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, and registered with the Delaware Secretary of State, Division of corporations under registration number 3297482;
5. HB CAYMAN LIMITED, a limited company existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office in George Town, KY - 1104, Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies and registered with the Cayman Islands under registration number 105376;
6. PB CAYMAN LIMITED, a limited company existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office in George Town, KY - 1104, Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies and registered with the Cayman Islands under registration number 105372;
7. YB CAYMAN LIMITED, a limited company by shares existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office in George Town, KY - 1104, Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies and registered with the Cayman Islands under registration number 105375;
8. BVP-I Cayman V Limited, a company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered address at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, and registered with the Cayman Islands under registration number 239711;
9. BVP-III Cayman V Limited, a company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered address at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, and registered with the Cayman Islands under registration number 239714; and
10. BVP-IV Cayman III Limited, a company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered address at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, and registered with the Cayman Islands under registration number 239707,

(each, a Shareholder and together, the Shareholders)

All hereby duly and validly represented by Mrs Isabel DIAS, private employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, , by virtue of ten proxies given under private seal;

Such proxies, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the Shareholders as well as by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

I. that the represented Shareholders represent all of the issued and subscribed share capital of the Company, which is set at EUR 512,499.50 (five hundred twelve thousand four hundred ninety-nine Euros and fifty cents), represented by

5,124,995 (five million one hundred twenty-four thousand nine hundred ninety-five) shares of class A, 5,124,995 (five million one hundred twenty-four thousand nine hundred ninety-five) shares of class B, 5,124,995 (five million one hundred twenty-four thousand nine hundred ninety-five) shares of class C, 5,124,995 (five million one hundred twenty-four thousand nine hundred ninety-five) shares of class D, 5,124,995 (five million one hundred twenty-four thousand nine hundred ninety-five) shares of class E, 5,124,995 (five million one hundred twenty-four thousand nine hundred ninety-five) shares of class F, 5,124,995 (five million one hundred twenty-four thousand nine hundred ninety-five) shares of class G, 5,124,995 (five million one hundred twenty-four thousand nine hundred ninety-five) shares of class H, 5,124,995 (five million one hundred twenty-four thousand nine hundred ninety-five) shares of class I, and 5,124,995 (five million one hundred twenty-four thousand nine hundred ninety-five) shares of class J, having a nominal value of EUR 0.01 (one Eurocent) each;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

(1) Waiver of the convening notice;

(2) Reduction of the share capital of the Company by an aggregate amount of EUR 51,250 (fifty-one thousand two hundred fifty Euros) by way of redemption and subsequent cancellation of 5,124,995 (five million one hundred twenty-four thousand nine hundred ninety-five) shares of class J in the Company (the Class J Shares), in order to bring the share capital of the Company from its current amount EUR 512,499.50 (five hundred twelve thousand four hundred ninety-nine Euros and fifty cents) to EUR 461,249.50 (four hundred sixty-one thousand two hundred forty-nine Euros and fifty cents) and payment of an aggregate redemption price of EUR 122,992 (one hundred twenty-two thousand nine hundred ninety-two Euros);

(3) Subsequent amendment of articles 6.1, 6.2 - Section 4. and 17 of the articles of association of the Company (the Articles), in order to reflect the change resolved upon in item 2 above;

(4) Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above-mentioned changes; and

(5) Miscellaneous.

III. that the Shareholders has taken the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Shareholders considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda, which has been communicated to them in advance of the Meeting.

*Second resolution*

The Meeting resolves to approve the redemption and cancellation of 5,124,995 (five million one hundred twenty-four thousand nine hundred ninety-five) Class J Shares (the Class J Share Redemption).

The Meeting resolves to approve that in accordance with article 6.2 - Section 4. of the Articles, the aggregate redemption price for the Class J Shares shall be EUR 122,992 (one hundred twenty-two thousand nine hundred ninety-two Euros) (the Redemption Price).

The Meeting acknowledges that, according to the information made available to it by the sole manager of the Company and based on the interim accounts of the Company as at 21 December 2015, the Company has sufficient distributable funds to make the payment of the Redemption Price.

*Third resolution*

The Meeting consequently resolves to reduce the Company's subscribed share capital by an amount of EUR 51,250 (fifty-one thousand two hundred fifty Euros) so as to decrease it from its current amount of EUR 512,499.50 (five hundred twelve thousand four hundred ninety-nine Euros and fifty cents) to EUR 461,249.50 (four hundred sixty-one thousand two hundred forty-nine Euros and fifty cents) represented by 5,124,995 (five million one hundred twenty-four thousand nine hundred ninety-five) shares of class A, 5,124,995 (five million one hundred twenty-four thousand nine hundred ninety-five) shares of class B, 5,124,995 (five million one hundred twenty-four thousand nine hundred ninety-five) shares of class C, 5,124,995 (five million one hundred twenty-four thousand nine hundred ninety-five) shares of class D, 5,124,995 (five million one hundred twenty-four thousand nine hundred ninety-five) shares of class E, 5,124,995 (five million one hundred twenty-four thousand nine hundred ninety-five) shares of class F, 5,124,995 (five million one hundred twenty-four thousand nine hundred ninety-five) shares of class G, 5,124,995 (five million one hundred twenty-four thousand nine hundred ninety-five) shares of class H, and 5,124,995 (five million one hundred twenty-four thousand nine hundred ninety-five) shares of class I, having a nominal value of EUR 0.01 (one Eurocent) each, by way of cancellation of all of the Class J Shares (the Share Capital Decrease).

*Fourth resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the Meeting decides to amend articles 6.1, 6.2 - Section 4. and 17 of the Articles, which shall henceforth read as follows:



“ **6.1 Issued Capital.** The capital is set at EUR 461,249.50 (four hundred sixty-one thousand two hundred forty-nine Euros and fifty cents) divided into 46,124,950 (forty-six million one hundred twenty-four thousand nine hundred fifty) Shares with a nominal value of EUR 0.01 (one Eurocent) each divided into:

- 5,124,995 (five million one hundred twenty-four thousand nine hundred ninety-five) class A shares (the Class A Shares), all subscribed and fully paid up;
- 5,124,995 (five million one hundred twenty-four thousand nine hundred ninety-five) class B shares (the Class B Shares), all subscribed and fully paid up;
- 5,124,995 (five million one hundred twenty-four thousand nine hundred ninety-five) class C shares (the Class C Shares), all subscribed and fully paid up;
- 5,124,995 (five million one hundred twenty-four thousand nine hundred ninety-five) class D shares (the Class D Shares), all subscribed and fully paid up;
- 5,124,995 (five million one hundred twenty-four thousand nine hundred ninety-five) class E shares (the Class E Shares), all subscribed and fully paid up;
- 5,124,995 (five million one hundred twenty-four thousand nine hundred ninety-five) class F shares (the Class F Shares), all subscribed and fully paid up;
- 5,124,995 (five million one hundred twenty-four thousand nine hundred ninety-five) class G shares (the Class G Shares), all subscribed and fully paid up;
- 5,124,995 (five million one hundred twenty-four thousand nine hundred ninety-five) class H shares (the Class H Shares), all subscribed and fully paid up; and
- 45,124,995 (five million one hundred twenty-four thousand nine hundred ninety-five) class I shares (the Class I Shares), all subscribed and fully paid up;

The rights and obligations attached to the Shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles or by the Law.”

“ **Art. 6.2.**

Section 4. Repurchase of Shares.

The share capital of the Company may be reduced through the repurchase and cancellation of one or more entire Classes of Shares provided however that the Company may not at any time purchase and cancel the Class A Shares. In the case of repurchases and cancellations of Classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the following order:

- (i) Class I Shares;
- (ii) Class H Shares;
- (iii) Class G Shares;
- (iv) Class F Shares;
- (v) Class E Shares;
- (vi) Class D Shares;
- (vii) Class C Shares; and
- (viii) Class B Shares;

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of any class of Shares (in the order provided for above), each such class of Shares entitles the holders thereof (pro rata to their holding in such class of Shares) to such portion of the Total Cancellation Amount as is determined by the sole manager or in case of plurality of managers, the board of managers and approved by the shareholder(s)' meeting, and the holders of Shares of the repurchased and cancelled class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant class of Shares held by them and cancelled.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.”

“ **Art. 17.** From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits or distributable reserves to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- First, the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point sixty per cent (0.60%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then,

- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty-five per cent (0.55%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then,
- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then,
- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then,
- the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then,
- the holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the Class F Shares held by them, then
- the holders of Class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the Class G Shares held by them, then
- the holders of Class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class H Shares held by them, and then
- the holders of Class I Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the Class I Shares.

Should the whole last outstanding class of shares (by alphabetical order, e.g. Class I Shares) have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (e.g. initially Class H Shares).

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;
2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.”

#### *Fifth resolution*

The Shareholders resolves to empower and authorise Allen & Overy, société en commandite simple, inscrite à la liste V du Barreau de Luxembourg, and any manager of the Company, each one of them acting individually and on behalf of the Company, with full power of substitution in order (i) to register the Share Capital Decrease in the share register of the Company and to sign such share register, (ii) to accomplish the filing of the relevant documents regarding the Share Capital Decrease with the Luxembourg Trade and Companies Register, and (iii) to perform anything else which might be necessary, required, desired or useful for the accomplishment and implementation of the above resolutions.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (EUR 1,400.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg. On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le vingt-trois décembre,

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des Associés de Woodie S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 512.499,50 (cinq cent douze mille quatre cent quatre-vingt-neuf euros et cinquante centimes) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 153002 (la Société).

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 6 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil Sociétés et Associations (ci-après le Mémorial

C) numéro 1326 du 28 juin 2010, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg en date du 10 août 2010, publié au Mémorial C numéro 2111 du 7 octobre 2010.

Ont apparu:

1. Baupost Private Investments A-1, L.L.C., une société constituée selon le droit de l'Etat du Delaware ayant son siège social à c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, enregistré auprès du Secrétariat de l'état du Delaware sous le numéro 3245490;

2. Baupost Private Investments B-1, L.L.C., une société constituée selon le droit de l'Etat du Delaware ayant son siège social à c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, enregistré auprès du Secrétariat de l'état du Delaware sous le numéro 3245479;

3. Baupost Private Investments C-1, L.L.C., une société constituée selon le droit de l'Etat du Delaware ayant son siège social à c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, enregistré auprès du Secrétariat de l'état du Delaware sous le numéro 3245480;

4. Baupost Private Investments BVII-1, L.L.C., une société constituée selon le droit de l'Etat du Delaware ayant son siège social à c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, enregistré auprès du Secrétariat de l'état du Delaware sous le numéro 3297482;

5. HB Cayman Limited, une société constituée selon le droit des Iles Caïmans ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans, enregistré auprès du registre des Iles Caïmans sous le numéro 105376;

6. PB Cayman Limited, une société constituée selon le droit des Iles Caïmans ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans, enregistré auprès du registre des Iles Caïmans sous le numéro 105372;

7. YB Cayman Limited, une société constituée selon le droit des Iles Caïmans ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans, enregistré auprès du registre des Iles Caïmans sous le numéro 105375;

8. BVP-I Cayman V Limited, , une société constituée selon le droit des Iles Caïmans ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans, enregistré auprès du registre des Iles Caïmans sous le numéro 239711;

9. BVP-III Cayman V Limited, une société constituée selon le droit des Iles Caïmans ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans, enregistré auprès du registre des Iles Caïmans sous le numéro 239714; et

10. BVP-IV Cayman III Limited, une société constituée selon le droit des Iles Caïmans ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans, enregistré auprès du registre des Iles Caïmans sous le numéro 239707,

chacune un Associé, et collectivement, les Associés,

tous ici représentés par Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement à 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu de dix procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations, signées ne varient par le mandataire des Associés et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

I. que les Associés représentent l'intégralité du capital social de la Société, s'élevant à EUR 512.499,50 (cinq cent douze mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf euros et cinquante centimes), divisé en 5.124.995 (cinq millions cent vingt-quatre-mille neuf cent quatre-vingt-quinze) parts sociales de classe A, 5.124.995 (cinq millions cent vingt-quatre-mille neuf cent quatre-vingt-quinze) parts sociales de classe B, 5.124.995 (cinq millions cent vingt-quatre-mille neuf cent quatre-vingt-quinze) parts sociales de classe C, 5.124.995 (cinq millions cent vingt-quatre-mille neuf cent quatre-vingt-quinze) parts sociales de classe D, 5.124.995 (cinq millions cent vingt-quatre-mille neuf cent quatre-vingt-quinze) parts sociales de classe E, 5.124.995 (cinq millions cent vingt-quatre-mille neuf cent quatre-vingt-quinze) parts sociales de classe F, 5.124.995 (cinq millions cent vingt-quatre-mille neuf cent quatre-vingt-quinze) parts sociales de classe G, 5.124.995 (cinq millions cent vingt-quatre-mille neuf cent quatre-vingt-quinze) parts sociales de classe H, 5.124.995 (cinq millions cent vingt-quatre-mille neuf cent quatre-vingt-quinze) parts sociales de classe I, et 5.124.995 (cinq millions cent vingt-quatre-mille neuf cent quatre-vingt-quinze) parts sociales de classe J, ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euros) chacune;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

(1) Renonciation aux formalités de convocation; et

(2) Réduction du capital social de la Société d'un montant de EUR 51.250 (cinquante et un mille deux cent cinquante euros) au moyen du rachat et de l'annulation consécutive de 5.124.995 (cinq millions cent vingt-quatre-mille neuf cent quatre-vingt-quinze) parts sociales de classe J (les Parts de Classe J), afin de le porter de son montant actuel de EUR 512.499,50 (cinq cent douze mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf euros et cinquante centimes) à un montant de EUR 461.249,50 (quatre cent soixante et un mille deux cent quarante-neuf euros et cinquante centimes), et paiement d'un prix de rachat d'un montant de EUR 122.992 (cent vingt-deux mille neuf cent quatre-vingt-douze Euros);

(3) Modification consécutive des articles 6.1, 6.2 - Section 4. et 17 des statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter les modifications adoptées au point (2) ci-dessus;

(4) Modification du registre des associés de la Société afin d'y refléter les modifications adoptées au point (2) ci-dessus; et

(5) Divers.

III. que L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés représentés à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'approuver le rachat et l'annulation consécutive de 5.124.995 (cinq millions cent vingt-quatre-mille neuf cent quatre-vingt-quinze) Parts de Classe J.

L'Assemblée décide d'approuver qu'en conformité avec l'article 6.2 - Section 4. des Statuts, le prix de rachat total pour les Parts de Classe J sera de EUR 122.992 (cent vingt-deux mille neuf cent quatre-vingt-douze Euros) (the Prix de Rachat).

L'Assemblée constate que, selon les informations mis à sa disposition par le gérant unique de la Société et sur base des comptes intermédiaires de la Société au 21 décembre 2015, la Société détient suffisamment de réserves distribuables pour effectuer le paiement du Prix de Rachat.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide en conséquence de réduire le capital social de la Société d'un montant de EUR 51.250 (cinquante et un mille deux cent cinquante euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 512.499,50 (cinq cent douze mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf euros et cinquante centimes) à un montant de EUR 461.249,50 (quatre cent soixante et un mille deux cent quarante-neuf euros et cinquante centimes), représenté par 5.124.995 (cinq millions cent vingt-quatre-mille neuf cent quatre-vingt-quinze) parts sociales de classe A, 5.124.995 (cinq millions cent vingt-quatre-mille neuf cent quatre-vingt-quinze) parts sociales de classe B, 5.124.995 (cinq millions cent vingt-quatre-mille neuf cent quatre-vingt-quinze) parts sociales de classe C, 5.124.995 (cinq millions cent vingt-quatre-mille neuf cent quatre-vingt-quinze) parts sociales de classe D, 5.124.995 (cinq millions cent vingt-quatre-mille neuf cent quatre-vingt-quinze) parts sociales de classe E, 5.124.995 (cinq millions cent vingt-quatre-mille neuf cent quatre-vingt-quinze) parts sociales de classe F, 5.124.995 (cinq millions cent vingt-quatre-mille neuf cent quatre-vingt-quinze) parts sociales de classe G, 5.124.995 (cinq millions cent vingt-quatre-mille neuf cent quatre-vingt-quinze) parts sociales de classe H, et 5.124.995 (cinq millions cent vingt-quatre-mille neuf cent quatre-vingt-quinze) parts sociales de classe I, ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euros) chacune, par l'annulation des Parts de Classe J (la Réduction de Capital Social).

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de modifier les articles 6.1, 6.2 - Section 4. et 17 des Statuts afin d'y refléter les résolutions adoptées ci-dessus, de sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante:

#### **" Art. 6.**

##### **6.1 Capital social émis**

Le capital social émis de la Société est fixé à EUR 461.249,50 (quatre cent soixante et un mille deux cent quarante-neuf euros et cinquante centimes) représenté par 46.124.950 (quarante-six millions cent vingt-quatre mille neuf cent cinquante) Parts Sociales ayant chacune une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euros), divisées en:

- 5.124.995 (cinq millions cent vingt-quatre-mille neuf cent quatre-vingt-quinze) Parts Sociales de catégorie A (les Parts Sociales de Catégorie A), intégralement souscrites et libérées;

- 5.124.995 (cinq millions cent vingt-quatre-mille neuf cent quatre-vingt-quinze) Parts Sociales de catégorie B (les Parts Sociales de Catégorie B), intégralement souscrites et libérées;

- 5.124.995 (cinq millions cent vingt-quatre-mille neuf cent quatre-vingt-quinze) Parts Sociales de catégorie C (les Parts Sociales de Catégorie C) intégralement souscrites et libérées;

- 5.124.995 (cinq millions cent vingt-quatre-mille neuf cent quatre-vingt-quinze) Parts Sociales de catégorie D (les Parts Sociales de Catégorie D), intégralement souscrites et libérées;

- 5.124.995 (cinq millions cent vingt-quatre-mille neuf cent quatre-vingt-quinze) Parts Sociales de catégorie E (les Parts Sociales de Catégorie E), intégralement souscrites et libérées;

- 5.124.995 (cinq millions cent vingt-quatre-mille neuf cent quatre-vingt-quinze) Parts Sociales de catégorie F (les Parts Sociales de Catégorie F), intégralement souscrites et libérées;

- 4.625.014 (quatre millions six cents vingt-cinq mille quatorze) Parts Sociales de catégorie G (les Parts Sociales de Catégorie G), intégralement souscrites et libérées;

- 5.124.995 (cinq millions cent vingt-quatre-mille neuf cent quatre-vingt-quinze) Parts Sociales de catégorie H (les Parts Sociales de Catégorie H), intégralement souscrites et libérées; et

- 5.124.995 (cinq millions cent vingt-quatre-mille neuf cent quatre-vingt-quinze) Parts Sociales de catégorie I (les Parts Sociales de Catégorie I), intégralement souscrites et libérées.

Les droits et obligations attachés aux Parts Sociales sont identiques, sauf disposition contraire des Statuts ou de la Loi""

#### **Art. 6.2.**

##### Section 4. Rachat de Parts Sociales

Le capital social de la Société peut être réduit par le rachat et l'annulation de l'intégralité d'une ou plusieurs Catégories de Parts Sociales, étant précisé cependant que la Société ne peut, en aucun cas, acheter et annuler les Parts Sociales de Catégorie A. En cas de rachats et annulations de Catégories de Parts Sociales, ces annulations et rachats seront effectués dans l'ordre suivant:

- (i) Parts Sociales de Catégorie I;
- (ii) Parts Sociales de Catégorie H;
- (iii) Parts Sociales de Catégorie G;
- (iv) Parts Sociales de Catégorie F;
- (v) Parts Sociales de Catégorie E;
- (vi) Parts Sociales de Catégorie D;
- (vii) Parts Sociales de Catégorie C; et
- (viii) Parts Sociales de Catégorie B.

En cas de réduction du capital social par rachat et annulation d'une Catégorie de Parts Sociales (dans l'ordre prévu ci-dessus), chaque Catégorie de Parts Sociales donne à ses détenteurs le droit (proportionnellement à leur participation dans la Catégorie de Parts Sociales concernée) à une fraction du Montant Total d'Annulation fixé par le gérant unique ou conseil de gérance, le cas échéants, et approuvé par l'assemblée générale de(s) associé(s), et, la Société verse aux détenteurs des Parts Sociales de la Catégorie de Parts Sociales rachetée et annulée un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la Catégorie de Parts Sociales concernée qu'ils détenaient et qui a été annulée.

La Société peut racheter ses propres Parts Sociales dans les limites prescrites par la Loi"

" **Art. 17.** Le bénéfice net annuel de la Société est affecté à concurrence d'au moins cinq pour cent (5 %) à la formation ou l'alimentation de la réserve requise par la loi (la Réserve Légale). Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social émis de la Société.

A l'issue de l'affectation à la Réserve Légale, le ou les associés décident du mode d'affectation du solde du bénéfice net annuel en allouant tout ou partie du solde à la constitution d'une réserve ou d'une provision, en reportant cette somme sur l'exercice social qui suit ou en la distribuant, ainsi que du report à nouveau ou des réserves distribuables à ou aux associés, chaque Part Sociale conférant les mêmes droits dans le cadre de ces distributions.

Si, au titre d'un exercice, la Société décide de distribuer des dividendes, prélever une somme sur le bénéfice net ou les réserves disponibles résultant des résultats mis en réserve, la somme affectée à ce titre sera distribuée selon l'ordre de priorité suivant:

- Premièrement, les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie A sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule soixante pour-cent (0,60 %) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie B sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule cinquante-cinq pour-cent (0,55 %) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie C sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule cinquante pour-cent (0,50 %) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie C qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie D sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule quarante-cinq pour-cent (0,45 %) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie D qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie E sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule quarante pour-cent (0,40 %) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie E qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie F sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule trente-cinq pour-cent (0,35 %) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie F qu'ils détiennent; ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie G sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule trente pour-cent (0,30 %) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie G qu'ils détiennent; ensuite



- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie H sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule vingt-cinq pour-cent (0,25 %) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie H qu'ils détiennent; et ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie I sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule vingt pour-cent (0,20 %) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie I.

Dans l'hypothèse où la totalité de la dernière Catégorie de Parts Sociales en circulation (par ordre alphabétique, c'est-à-dire les Parts Sociales de Catégorie I) aurait été annulée suite au remboursement, au rachat ou à un autre titre au moment de la distribution, le solde de toute distribution de dividendes sera affecté à la dernière Catégorie de Parts Sociales en circulation qui précède dans l'ordre inverse à l'ordre alphabétique (par exemple: initialement les Parts Sociales de Catégorie H).

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la Société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer que des fonds suffisants sont disponibles en vue d'une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents Statuts."

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de conférer pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société et à Allen & Overy, société en commandite simple, inscrite à la liste V du Barreau de Luxembourg afin de (i) procéder individuellement et au nom de la Société à l'inscription dans le registre des associés de la Société de l'annulation des Parts de Classe J (ii) d'effectuer toutes les formalités afférentes à la Réduction de Capital auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, et (iii) d'effectuer tout autre acte nécessaire, attendu ou utile pour l'accomplissement et la mise en oeuvre des résolutions prises ci-dessus.

#### *Estimation des frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte notarié sont estimés approximativement à mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête du mandataire des parties comparantes, le présent acte notarié a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête du même mandataire des parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 30 décembre 2015. 2LAC/2015/30349. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

*Le Receveur (signé):* André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2016.

Référence de publication: 2016100758/433.

(160071092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2016.

---

#### **Soparno, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 137.265.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016106318/10.

(160077860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

---



**Tackle International S.A., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 205.649.

—  
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the nineteenth day of April.

Before the undersigned Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Tackle Holdings S.A., a société anonyme, governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, and in process of being registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg,

duly represented Mrs Caroline RONFORT, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 19 April 2016.

Such proxy, after having been signed *in varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, represented as above stated, has requested the notary to document the deed of incorporation of a société anonyme, which it wish to incorporate and the articles of association of which shall be as follows

**A. Name - Duration - Purpose - Registered office**

**Art. 1. Name.** There hereby exists among the current owners of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société anonyme under the name of “Tackle International S.A.” (the “Company”).

**Art. 2. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

**Art. 3. Purpose.**

3.1 The Company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities in the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

3.2 The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

3.3 The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may in particular:

- raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and

- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

**Art. 4. Registered office.**

4.1 The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of directors.

4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.

## **B. Share capital - Shares - Register of shares - Ownership and transfer of shares**

### **Art. 5. Share capital.**

#### 5.1 Issued share capital

5.1.1 The Company's issued share capital is set at forty thousand Euro (EUR 40,000), consisting of four million (4,000,000) shares having a par value of one cent euro (EUR 0.01) each.

5.1.2 Under the terms and conditions provided by law, the Company's issued share capital may be increased by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.1.3 Any new shares to be paid for in cash will be offered by preference to the existing shareholder(s). In case of plurality of shareholders, such shares will be offered to the shareholders in proportion to the number of shares held by them in the Company's share capital. The board of directors shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised. This period may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the shareholder(s), announcing the opening of the subscription. However, subject to the terms and conditions provided by law, the general meeting of shareholders, called (i) either to resolve upon an increase of the Company's issued share capital (ii) or upon the authorisation to be granted to the board of directors to increase the Company's issued share capital, may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholder(s) or authorise the board of directors to do so. Such resolution shall be adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.1.4 Under the terms and conditions provided by law, the Company's issued share capital may be reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

### **Art. 6. Shares.**

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.

6.2 The Company may have one or several shareholders.

6.3 A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital.

6.4 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.5 The Company may, to the extent and under the terms and conditions provided by law, repurchase or redeem its own shares.

6.6 The Company's shares are in registered form and may not be converted into shares in bearer form.

6.7 Fractional shares shall have the same rights on a fractional basis as whole shares, provided that shares shall only be able to vote if the number of fractional shares may be aggregated into one or more whole shares. If there are fractions that do not aggregate into a whole share, such fractions shall not be able to vote.

### **Art. 7. Register of shares.**

7.1 A register of shares will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shares will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, the indication of the payments made on the shares, any transfer of shares and the dates thereof pursuant to article 8.4 of these articles of association as well as any security rights granted on shares.

7.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

### **Art. 8. Ownership and transfer of shares.**

8.1 Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shares. Certificates of these recordings will be issued and signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of such share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

8.3 The shares are freely transferable, subject to the terms and conditions of the law.

8.4 Any transfer of shares will become effective towards the Company and third parties either through the recording of a declaration of transfer into the register of shares, signed and dated by the transferor and the transferee or their representatives, or upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, pursuant to which any director may record such transfer in the register of shares.

8.5 The Company, through any of its directors, may also accept and enter into the register of shares any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

## C. General meeting of shareholders

### Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.

9.1 The shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.2 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole shareholder".

9.3 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

### Art. 10. Convening general meetings of shareholders.

10.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of directors or by the statutory auditor(s), if any, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting. 10.2 The general meeting of shareholders must be convened by the board of directors or by the statutory auditor(s), if any, as the case may be, upon request in writing indicating the agenda, addressed to the board of directors or to the statutory auditor(s) by one or several shareholders representing in the aggregate at least ten per cent (10%) of the Company's issued share capital. In this case, the general meeting of shareholders must be convened by the board of directors or by the statutory auditor(s) in order to be held within a period of one (1) month from receipt of such request at such place and on such date as specified in the convening notice of the meeting.

10.3 An annual general meeting of shareholders must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting, on the 21<sup>th</sup> of the month of June, at 4.00 p.m.. If such day is a legal holiday, the annual general meeting of shareholders must be held on the next following business day. The board of directors or the statutory auditor(s), as the case may be, must convene the annual general meeting of shareholders within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

10.4 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.5 One or several shareholders, representing in the aggregate at least ten per cent (10%) of the Company's issued share capital, may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be sent to the Company's registered office by registered letter at least five (5) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.6 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

### Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders.

11.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of directors. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

11.2 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

11.3 Quorum

No quorum shall be required for the general meeting of shareholders to validly act and deliberate, unless otherwise required by law or by these articles of association.

11.4 Vote

11.4.1 Each share entitles to one (1) vote, subject to the provisions of the law.

11.4.2 Unless otherwise required by law or by these articles of association, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened will be adopted at a simple majority of the votes validly cast, regardless of the portion of capital represented. Abstention and nil votes will not be taken into account.

11.5 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

11.6 Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

11.7 The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

**Art. 12. Amendment of the articles of association.** Subject to the terms and conditions provided by law, these articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted with a majority of two-thirds of the votes validly cast at a meeting where at least half of the Company's issued share capital is present or represented on first call. On second call, the resolution will be passed with a majority of two-thirds of the votes validly cast at the meeting, regardless of the portion of capital present or represented at the meeting. Abstention and nil votes will not be taken into account.

**Art. 13. Adjourning general meetings of shareholders.** Subject to the terms and conditions of the law, the board of directors may adjourn any general meeting of shareholders already commenced, including any general meeting convened in order to resolve on an amendment of the articles of association, to four (4) weeks. The board of directors must adjourn any general meeting of shareholders already commenced if so required by one or several shareholders representing in the aggregate at least twenty per cent (20%) of the Company's issued share capital. By such an adjournment of a general meeting of shareholders already commenced, any resolution already adopted in such meeting will be cancelled.

**Art. 14. Minutes of general meetings of shareholders.**

14.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

14.2 The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

14.3 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be.

## D. Management

**Art. 15. Powers of the board of directors.**

15.1 The Company shall be managed by a board of directors, who need not be shareholders of the Company.

15.2 If it is noted at a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder, the Company may be managed by a sole director until the general meeting of shareholders following the Company's awareness that several shareholders exist. In such case and to the extent applicable and where the term "sole director" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of directors" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole director".

15.3 The board of directors is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

15.4 In accordance with article 60 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended, the Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several members of the board of directors or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of directors.

15.5 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any person acting alone or jointly with others as agent of the Company.

**Art. 16. Composition of the board of directors.**

16.1 The board of directors is composed of at least three (3) members, without prejudice to article 15.2 of these articles of association.

16.2 The board of directors must choose from among its members a chairman of the board of directors. It may also choose a secretary, who need neither be a shareholder, nor a member of the board of directors.

**Art. 17. Election and removal of directors and term of the office.**

17.1 Directors shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their remuneration and term of the office.

17.2 If a legal entity is elected director of the Company, such legal entity must designate an individual as permanent representative who shall execute this role in the name and for the account of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints a successor at the same time. An individual may only be a permanent representative of one (1) director and may not be a director at the same time.

17.3 Any director may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

17.4 The term of the office of a director may not exceed six (6) years and any director shall hold office until its/his/her successor is elected. Any director may also be re-elected for successive terms.

**Art. 18. Vacancy in the office of a director.**

18.1 If a vacancy in the office of a member of the board of directors because of death, legal incapacity, bankruptcy, retirement or otherwise occurs, such vacancy may be filled, on a temporary basis, by the remaining board members until the next general meeting of shareholders, which shall resolve on a permanent appointment, as deemed suitable.

18.2 If, in case of plurality of shareholders, the total number of members of the board of directors falls below three (3) or below such higher minimum set by these articles of association, as the case may be, such vacancy must be filled without undue delay either by the general meeting of shareholders or, on a temporary basis, by the remaining board members until the next general meeting of shareholders, which shall resolve on the permanent appointment.

18.3 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole director, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

**Art. 19. Convening meetings of the board of directors.**

19.1 The board of directors shall meet upon call by the chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

19.2 Written notice of any meeting of the board of directors must be given to the directors twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each director in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of directors are present or represented at a meeting of the board of directors or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

**Art. 20. Conduct of meetings of the board of directors.**

20.1 The chairman of the board of directors shall preside at all meeting of the board of directors. In his/her/its absence, the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore.

**20.2 Quorum**

The board of directors can act and deliberate validly only if at least half of its members are present or represented at a meeting of the board of directors.

**20.3 Vote**

Resolutions are adopted with the approval of a majority of the members present or represented at a meeting of the board of directors. The chairman shall not have a casting vote.

20.4 Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing any other director as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any director may represent one or several of his/her/its colleagues.

20.5 Any director who participates in a meeting of the board of directors by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such director's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of directors held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

20.6 The board of directors may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of directors duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all directors on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature. 20.7 Save as otherwise provided by law, any director who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the board of directors which conflicts with the Company's interest, must inform the board of directors of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant director may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Any such conflict of interest must be reported to the next general meeting of shareholders prior to taking any resolution on any other item. Where the Company has a sole director and the sole director has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between the sole director and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction.

**Art. 21. Minutes of meetings of the board of directors.**

21.1 The secretary or, if no secretary has been appointed, the chairman shall draw minutes of any meeting of the board of directors, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

21.2 The sole director, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.



21.3 Any copy and any excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be.

**Art. 22. Dealings with third parties.** The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of any two directors or by the signature of the sole director or by the joint signatures or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been granted by the board of directors or by the sole director. Within the limits of the daily management, the Company will be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom such power in relation to the daily management of the Company has been delegated acting alone or jointly in accordance with the rules of such delegation.

## E. Supervision

### **Art. 23. Statutory auditor(s) - independent auditor(s).**

23.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not.

23.2 The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office, which may not exceed six (6) years. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.

23.3 Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

23.4 In case of a reduction of the number of statutory auditors by death or in another manner by more than a half, the board of directors must convene the general meeting of shareholders without undue delay in order to fill the vacancy/vacancies.

23.5 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

23.6 If the general meeting of shareholders of the Company appoint one or more independent auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies' register and the accounting and annual accounts of undertakings, the institution of statutory auditor(s) is suppressed.

23.7 An independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) may only be removed with cause or with his approval by the general meeting of shareholders.

23.8 The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

23.9 In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a statutory auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these articles of association relating to the convening and conduct of meetings of the board of directors shall apply.

23.10 If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of article 35 of the law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of undertakings for the period of time as provided in article 36 of the same law, the statutory auditors will be replaced by one or several independent auditors, chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises, to be appointed by the general meeting of shareholders, which determines the term of his/her/their office.

## F. Financial year - Profits - Interim dividends

**Art. 24. Financial year.** The Company's financial year shall begin on the first of January of each year and shall terminate on the thirty-first of December of the same year.

### **Art. 25. Profits.**

25.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's issued share capital.

25.2 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

25.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the issued share capital.

25.4 Under the terms and conditions provided by law and upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of association.

### **Art. 26. Interim dividends - Share premium.**

26.1 Under the terms and conditions provided by law, the board of directors may proceed to the payment of interim dividends.



26.2 The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the director(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

### G. Liquidation

**Art. 27. Liquidation.** In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

### H. Governing law

**Art. 28. Governing law.** These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

#### *Transitional provisions*

1) The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on 31 December 2016.

2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2017.

#### *Subscription and payment*

The subscribers have subscribed the shares to be issued as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount EUR	% of share capital
Tackle Holdings S.A., prenamed . . . . .	4,000,000.00	40,000.00	100.00%
TOTAL . . . . .	4,000,000.00	40,000.00	100.00%

All the shares have been entirely paid-up in cash, so that the amount of forty thousand Euro (EUR 40,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions provided for in article 26 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended, and expressly states that they have all been complied with.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated to be EUR 1,700.-.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The appearing party, representing the Company's entire issued share capital and considering itself as duly convened, has immediately proceeded to a general meeting of shareholders. Having first verified that it was regularly constituted, the following resolutions were passed.

1. The number of members of the board of directors is fixed at three (3) and the number of independent auditors at one (1).

2. The following persons are appointed as members of the board of directors of the Company:

a) Mrs. Emanuela Brero, private employee, born on 25 May 1970 in Bra (Italy), having her professional address at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

b) Mr. Can Toygar, private employee, born on 25 September 1982 in Mulheim am der Ruhr (Germany), having his professional address at Bockenheimer Landstrasse 24, 60318 Frankfurt, Germany,

c) Mr. Thomas Morana, private employee, born on 14 June 1982 in Huy (Belgium), having his professional address at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

3. The following is appointed as independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Company:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg under section B number 65 477.

4. The term of the office of the members of the board of directors and of the independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) shall end on the date when the general meeting of shareholders/sole shareholder, as the case may be, shall resolve upon the approval of the Company's accounts of the financial year 2016 or at any time prior to such date as the general meeting of shareholders/sole shareholder, as the case may be, may determine.

5. The address of the Company's registered office is set at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, said proxy-holder signed together with the notary this original deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille seize, le dix-neuvième jour d'avril;

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg,

A comparu:

Tackle Holdings S.A. une société anonyme, constituée et régie selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg,

dûment représentée par Madame Caroline RONFORT, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 19 avril 2016.

La précitée procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire soussigné de dresser l'acte d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont les statuts seront comme suit:

#### A. Nom - Durée - Objet - Siège social

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Il existe entre les propriétaires actuels des actions et/ou toute personne qui sera un actionnaire dans le futur, une société dans la forme d'une société anonyme sous la dénomination «Tackle International S.A.» (la «Société»).

**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

#### Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio.

3.2 La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

3.3 La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

#### Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil d'administration.

4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.4 Il peut être créé, par une décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

## **B. Capital social - Actions - Registre des actions - Propriété et transfert des actions**

### **Art. 5. Capital social.**

#### **5.1 Capital social émis**

5.1.1 La Société a un capital social émis de quarante mille Euros (EUR 40.000), représenté par quatre millions (4.000.000) d'actions ayant une valeur nominale de un centime d'Euros (EUR 0,01) chacune.

5.1.2 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social émis de la Société pourra être augmenté par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.1.3 Toutes nouvelles actions à payer en espèces seront offertes par préférence aux actionnaires/à l'actionnaire existant (s). Dans le cas où plusieurs actionnaires existent, ces actions seront offertes aux actionnaires en proportion du nombre d'actions détenues par eux dans le capital social de la Société. Le conseil d'administration devra déterminer le délai pendant lequel ce droit de souscription préférentiel pourra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours à compter de la date de l'envoi d'une lettre recommandée aux actionnaires annonçant l'ouverture de la souscription. Toutefois, aux conditions requises par la loi, l'assemblée générale des actionnaires appelée à délibérer (i) soit sur une augmentation du capital social émis de la Société, (ii) soit sur l'autorisation à donner au conseil d'administration d'augmenter le capital social émis de la Société, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires/de l'actionnaire existant(s) ou autoriser le conseil d'administration à le faire. Une telle décision devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.1.4 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social émis de la Société pourra être diminué par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires qui devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

### **Art. 6. Actions.**

6.1 Le capital social de la Société est divisé en actions ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

6.3 Le droit d'un actionnaire dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre d'actions qu'il détient dans le capital social de la Société.

6.4 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre évènement similaire concernant tout actionnaire ou l'actionnaire unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5 La Société pourra, aux conditions et termes prévus par la loi, racheter ou retirer ses propres actions.

6.6 Les actions de la Société sont émises sous forme nominative et ne peuvent être converties en actions au porteur.

6.7 Les fractions d'actions auront les mêmes droits que les actions entières sur une base proportionnelle, étant entendu qu'une ou plusieurs actions ne pourront voter que si le nombre des fractions d'actions peut être réuni en une ou plusieurs actions. Dans le cas où des fractions d'actions ne pourront pas être réunies en une action entière, de telles fractions d'actions ne pourront pas voter.

### **Art. 7. Registre des actions.**

7.1 Un registre des actions sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout actionnaire de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque actionnaire, sa résidence, son siège social ou principal, le nombre d'actions qu'il détient, l'indication des sommes payées pour ces actions, tout transfert les concernant, les dates de ceux-ci selon l'article 8.4 des présents statuts, ainsi que toutes garanties accordées sur ces actions.

7.2 Chaque actionnaire notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'actionnaire qu'elle a reçue.

### **Art. 8. Propriété et transfert d'actions.**

8.1 La preuve du titre de propriété concernant des actions peut être apportée par l'enregistrement d'un actionnaire dans le registre des actions. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'actionnaire en question.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une action est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de l'action à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle action jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

8.3 Les actions sont librement cessibles, sous réserve des conditions et termes prévus par la loi.

8.4 Toute cession d'action sera opposable à la Société et aux tiers soit par l'enregistrement d'une déclaration de cession dans le registre des actions, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants, soit sur notification de

la cession à la Société, ou par l'acceptation de la cession par la Société, conformément auxquelles tout administrateur peut enregistrer la cession dans le registre des actions.

8.5 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses administrateurs, peut aussi accepter et entrer dans le registre des actions toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

### C. Assemblée générale des actionnaires

#### Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

9.1 Les actionnaires de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des actionnaires, qui constitue un des organes de la Société.

9.2 Si la Société ne possède qu'un seul actionnaire, cet actionnaire exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Dans ce cas et lorsque le terme „actionnaire unique“ n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à „l'assemblée générale des actionnaires“ utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à „l'actionnaire unique“.

9.3 L'assemblée générale des actionnaires est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

#### Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des actionnaires.

10.1 L'assemblée générale des actionnaires de la Société peut à tout moment être convoquée, selon le cas, par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, pour être tenue au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.2 L'assemblée générale des actionnaires doit obligatoirement être convoquée, selon le cas, par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, lorsqu'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société en fait la demande écrite auprès du conseil d'administration ou du/ des commissaire(s) aux comptes, en indiquant l'ordre du jour. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires doit être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes afin d'être tenue dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de cette demande au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.3 Une assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée, le vingt et unième jour du mois de juin à 16.00 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue le jour ouvrable suivant. Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes, selon le cas, doit convoquer l'assemblée générale annuelle des actionnaires dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

10.4 L'avis de convocation à toute assemblée générale des actionnaires doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque actionnaire par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.5 Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société peut requérir du conseil d'administration l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Ces demandes doivent être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée au moins cinq (5) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.6 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des actionnaires peut être tenue sans convocation préalable.

#### Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des actionnaires.

11.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des actionnaires, composée d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des actionnaires, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient actionnaires ou membres du conseil d'administration. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des actionnaires.

11.2 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des actionnaires.

##### 11.3 Quorum

Aucun quorum n'est requis pour que l'assemblée générale des actionnaires agisse et délibère valablement, sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts.

##### 11.4 Vote

11.4.1 Chaque action donne droit à un (1) vote, sous réserve des dispositions de la loi.

11.4.2 Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les décisions d'une assemblée générale des actionnaires valablement convoquée seront adoptées à la majorité simple des votes valablement exprimés, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

11.5 Un actionnaire peut agir à toute assemblée générale des actionnaires en désignant une autre personne, actionnaire ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou

par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les actionnaires.

11.6 Tout actionnaire qui prend part à une assemblée générale des actionnaires par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

11.7 Le conseil d'administration peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des actionnaires.

**Art. 12. Modification des statuts.** Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée à la majorité des deux tiers des votes valablement exprimés lors d'une assemblée où au moins la moitié du capital social émis de la Société est présente ou représentée au premier vote. Au second vote, la décision sera adoptée à la majorité des deux tiers des votes valablement exprimés lors de l'assemblée, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

**Art. 13. Report des assemblées générales des actionnaires.** Sous réserve des termes et conditions de la loi, le conseil d'administration peut reporter toute assemblée générale des actionnaires déjà engagée jusqu'à quatre (4) semaines, y compris toute assemblée générale des actionnaires convoquée pour décider d'une modification des statuts. Le conseil d'administration doit reporter toute assemblée générale des actionnaires déjà engagée si cela est demandé par un ou plusieurs actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital social émis de la Société. Par un tel report d'une assemblée générale des actionnaires déjà engagée, toute décision déjà adoptée lors de cette assemblée sera annulée.

**Art. 14. Procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires.**

14.1 Le bureau de toute assemblée générale des actionnaires rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout actionnaire qui en fait la demande.

14.2 De même, l'actionnaire unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

14.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, le cas échéant.

#### **D. Le conseil d'administration**

**Art. 15. Pouvoirs du conseil d'administration.**

15.1 La Société sera administrée par un conseil d'administration dont les membres ne doivent pas nécessairement être des actionnaires.

15.2 S'il est constaté lors d'une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions émises par la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un seul administrateur et ce, jusqu'à la première assemblée générale des actionnaires faisant suite au moment de la constatation par la Société que ses actions sont à nouveau détenues par plus d'un actionnaire. Dans ce cas et lorsque le terme „administrateur unique“ n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au „conseil d'administration“ utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à „l'administrateur unique“.

15.3 Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toutes actions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale des actionnaires.

15.4 Conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs ou à toute autre personne, actionnaire ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Le conseil d'administration détermine la désignation, les conditions de retrait et l'étendue des pouvoirs attachées à ces délégations de pouvoir.

15.5 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

**Art. 16. Composition du conseil d'administration.**

16.1 Le conseil d'administration est composé d'au moins trois (3) membres, sans préjudice à l'article 15.2 des présents statuts.

16.2 Le conseil d'administration doit choisir un président du conseil d'administration parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni actionnaire ni membre du conseil d'administration.

**Art. 17. Election et révocation des administrateurs et terme du mandat.**

17.1 Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

17.2 Si une personne morale est nommée au poste d'administrateur de la Société, cette personne morale devra désigner une personne physique comme représentant permanent, qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur. Une personne physique ne peut être le représentant permanent que d'un (1) administrateur et ne peut pas en même temps être lui-même administrateur.

17.3 Tout administrateur peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des actionnaires.

17.4 La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder six (6) années et tout administrateur exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout administrateur sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

#### **Art. 18. Vacance dans le mandat d'un administrateur.**

18.1 Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur devient vacant à la suite d'un décès, d'une incapacité juridique, d'une faillite, d'une retraite ou autre, cette vacance peut être provisoirement comblée par les administrateurs restant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, qui se prononcera sur une nomination permanente, si cela apparaît approprié.

18.2 Si, dans le cas où il existe plusieurs actionnaires, le nombre total des membres du conseil d'administration devient inférieur à trois (3) ou à un minimum supérieur fixé par les présents statuts, le cas échéant, cette vacance doit être comblée sans délai soit par l'assemblée générale des actionnaires soit, provisoirement, par les administrateurs restant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, qui se prononcera sur la nomination permanente.

18.3 Dans l'hypothèse où la vacance intervient dans le mandat de l'administrateur unique de la Société, cette vacance doit être comblée sans délai par l'assemblée générale des actionnaires.

#### **Art. 19. Convocation des réunions du conseil d'administration.**

19.1 Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux (2) administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

19.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil d'administration doit être donné à tous les administrateurs par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas plus requis pour des réunions du conseil d'administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil d'administration sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

#### **Art. 20. Conduite des réunions du conseil d'administration.**

20.1 Le président du conseil d'administration préside à toute réunion du conseil d'administration. En son absence, le conseil d'administration peut provisoirement élire un autre administrateur comme président temporaire.

##### **20.2 Quorum**

Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

##### **20.3 Vote**

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion du conseil d'administration. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

20.4 Tout administrateur peut se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre administrateur comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

20.5 Tout administrateur qui prend part à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

20.6 Le conseil d'administration peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les administrateurs sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque administrateur, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.



20.7 Sauf si la loi en dispose autrement, tout administrateur qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil d'administration qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil d'administration de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration. Cet administrateur ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Tout conflit d'intérêts de ce type doit être rapporté à l'assemblée générale des actionnaires suivante, avant que toute décision concernant tout autre point ne soit prise. Lorsque la Société a un administrateur unique et que, dans une transaction conclue entre la Société et l'administrateur unique, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être divulgué dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause.

#### **Art. 21. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.**

21.1 Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil d'administration, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

21.2 L'administrateur unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.

21.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, le cas échéant.

**Art. 22. Rapports avec les tiers.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature de l'administrateur unique, ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration ou par l'administrateur unique. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué agissant seule ou conjointement conformément aux règles d'une telle délégation.

### **E. Surveillance de la société**

#### **Art. 23. Commissaire(s) aux comptes statutaires - réviseur(s) d'entreprises.**

23.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes statutaires, qui peuvent être des actionnaires ou non.

23.2 L'assemblée générale des actionnaires détermine le nombre de(s) commissaire(s) aux comptes statutaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans. Un ancien commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu par l'assemblée générale des actionnaires.

23.3 Tout commissaire aux comptes statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des actionnaires.

23.4 Dans l'hypothèse où le nombre de commissaires aux comptes statutaires serait réduit de plus de la moitié pour cause de décès ou autre, le conseil d'administration doit convoquer l'assemblée générale des actionnaires sans délai afin de combler cette/ces vacance(s).

23.5 Les commissaires aux comptes statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

23.6 Dans l'hypothèse où l'assemblée générale des actionnaires un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, l'institution d'un ou plusieurs commissaires aux comptes sera supprimée.

23.7 Un réviseur d'entreprises agréé peut seulement être révoqué pour juste motifs ou avec son approbation par l'assemblée générale des actionnaires.

23.8 Les commissaires aux comptes statutaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.

23.9 Dans le cas où il existe plusieurs commissaires aux comptes statutaires, ceux-ci constituent un conseil des commissaires aux comptes, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas à être ni actionnaire, ni commissaire aux comptes. Les règles des présents statuts concernant la convocation et la conduite des réunions du conseil d'administration s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires aux comptes.

23.10 Dans l'hypothèse où la Société remplirait deux (2) des trois (3) critères stipulés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, sur une période de temps prévue à l'article 36 de cette même loi, les commissaires aux comptes statutaires sont remplacés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, pour être nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine la durée de son/leur mandat.

### **F. Exercice - Bénéfices - Dividendes provisoires**

**Art. 24. Exercice.** L'exercice de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

### Art. 25. Bénéfices.

25.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

25.2 Les sommes allouées à la Société par un actionnaire peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'actionnaire accepte cette affectation.

25.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social émis.

25.4 Aux conditions et termes prévus par la loi, et sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.

### Art. 26. Dividendes provisoires - Prime d'émission.

26.1 Aux conditions et termes prévus par la loi, le conseil d'administration pourra procéder à la distribution de bénéfices provisoires.

26.2 La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux actionnaires par une résolution des actionnaires/ de l'actionnaire ou des administrateurs/de l'administrateur, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

## G. Liquidation

**Art. 27. Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

## H. Loi applicable

**Art. 28. Loi applicable.** Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2016.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2017.

### *Souscription et paiement*

Toutes les actions ont été souscrites comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Montant souscrit EUR	% du capital social
Tackle Holdings S.A., préqualifiée . . . . .	4.000.000,00	40.000,00	100,00%
TOTAL . . . . .	4.000.000,00	40.000,00	100,00%

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de quarante mille Euros (EUR 40.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

### *Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ EUR 1.700,-.

### *Résolutions de l'actionnaire unique*

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital émis de la Société et considérant avoir été dûment convoquée, a immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale des actionnaires. Après avoir vérifié que l'assemblée est valablement constituée, les résolutions suivantes ont été prises.

1. Le nombre de membres au conseil d'administration a été fixé à trois (3) et le nombre de réviseur d'entreprises agréé à un (1).

2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs de la Société:

a. Madame Emanuela Brero, employée privée, née le 25 mai 1970 en Bra (Italie), ayant son adresse professionnelle au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg;

b. Monsieur Can Toygar, employé privé, né le 25 septembre 1982 à Mulheim am der Ruhr (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au 24 Bockenheimer Landstrasse, 60318 Francfort, Allemagne;

c. Monsieur Thomas Morana, employé privé, né le 14 Juin 1982 à Huy (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

3. A été appelée aux fonctions du réviseur d'entreprise agréé de la Société:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, et enregistré au Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 65 477.

4. Le mandat des administrateurs et du réviseur d'entreprise agréé se termine à la date à laquelle l'assemblée générale des actionnaires ou l'actionnaire unique, selon le cas, décide de l'approbation des comptes de la Société pour l'exercice social 2016 ou à toute date antérieure déterminée par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique, selon le cas.

5. L'adresse du siège social de la Société est fixée au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante, la préдите personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. RONFORT, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 21 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/13114. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2016.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016098598/795.

(160069240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2016.

---

**SI Vianden (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 22.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 105.994.

Par résolutions signées en date du 18 avril 2016, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de John Sinkus, avec adresse professionnelle au 80, South Main Street, 03755 Hanover, États-Unis, de son mandat de gérant, avec effet immédiat;

2. Nomination de Sheila Nicoll, avec adresse professionnelle au 14, Wesley Street, 5<sup>th</sup> floor, HM 11 Hamilton, Bermudes, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2016.

Référence de publication: 2016103691/15.

(160075072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2016.

---

**RedOak Property S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 187.005.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016103591/9.

(160074449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2016.

---

**SES Astra 2G S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 148.246.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016103663/9.

(160074653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2016.

---

**SES Astra 5B S.à.r.l., Société Anonyme.****Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-6832 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 122.975.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016103664/9.

(160074651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2016.

---

**Likipi Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 72.806.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 12 mai 2016 au siège social*

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui s'est tenue à Luxembourg en date du 12 mai 2016 que l'Assemblée a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- Renouvellement, avec effet immédiat, des mandats des administrateurs:

\* M. Jean-Michel HAMELLE, né le 13 septembre 1962 à Reims (France) demeurant professionnellement au 20 rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, administrateur;

\* M. Alain TIRCHER, né le 13 mars 1959 à Watermael-Boitsfort (Belgique) demeurant professionnellement au 20 rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, administrateur;

\* M. Massimo MAGNONI, demeurant professionnellement à Calle Muntaner 454, E-08006 Barcelona (Espagne), administrateur;

\* M. Thomas MARSONER, né le 18 décembre 1960 à Graz (Autriche), demeurant professionnellement au 13 David Mews, Londres W1U 6EQ, Royaume-Uni.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée qui se tiendra en 2021.

- Renouvellement, avec effet immédiat, du mandat du Commissaire aux Comptes, comme suit:

\* Grant Thornton Weber & Bontemps S.A., dont le siège social est situé au 20 rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 183.690, Commissaire aux Comptes.

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée qui se tiendra en 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2016108718/27.

(160081019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2016.

---